

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

**L'an DEUX MILLE VINGT-ET-UN
QUATORZE DECEMBRE à 19 H 00**

Le Conseil municipal de la commune de MONTSEVEROUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Mme OGIER Karelle, Maire
Date de convocation : 09/12/2021

Suite à l'invitation du Conseil Municipal proposant aux administrés de venir présenter au Conseil leurs éventuelles propositions et projets, une personne est présente. Cette dernière fait part au Conseil de différentes propositions relatives notamment au développement de l'activité citoyenne.

Mme le Maire ouvre la séance à 19h25.

Présents : Mme Karelle OGIER, MM. Bernard GLABACH, Pierre PIVOTSKY, Bernard CLECHET, Christian FOURNIER, MMES Marlène PINTO, Dominique LECERF, Nathalie FERNANDES, MM. Mikaël LABRUYERE, Julien RIAS, Raymond VARNIER, Jean-Alain BERNARD-GUILLEMET.

Excusés : M. Alain ALLEC (pouvoir à Mme Nathalie FERNANDES), M. Thierry BAGUET (pouvoir à M. Raymond VARNIER), M. Gilbert CHAMPION (pouvoir à M. Julien RIAS).

Absent :

Mme Nathalie FERNANDES a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Pouvoirs de vote : 3

Votants : 15

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
- Présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service eau potable – Assainissement
- Décision modificative du budget n°3
- Lancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) – Mode de gouvernance
- Réflexion sur la nouvelle mairie
- Informations sur les travaux d'embellissement du château
- Point sur la rénovation de l'église
- Questions diverses

Mme le Maire demande aux conseillers si l'un d'eux souhaitent aborder certains points en questions diverses.

- Mme Nathalie FERNANDES : illuminations commune
- M. Pierre PIVOTSKY : organisation voyage Srebrenik
- M. Julien RIAS pour M. Gilbert CHAMPION : informations OVIV
- M. Julien RIAS : réhabilitation des chemins

Mme le Maire indique qu'elle souhaite également apporter des informations sur les points suivants : gestion des stocks de masques usagés, projet d'une maison d'assistantes maternelles, vœux du maire.

Lecture du registre des délibérations de la séance précédente pour approbation. Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2021-33

Objet : Présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif

Conformément aux articles L 2224-5, D 2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public eau potable, assainissement collectif et assainissement non-collectif. Ce rapport, mis à la disposition du public en mairie, doit être approuvé au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport, annexé à la présente délibération, contient pour chaque service public une présentation technique du service, un rappel de la tarification, l'analyse au vu des indicateurs de performance et des indications sur le financement de l'investissement.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (11 voix pour, 0 contre et 4 abstentions) :

Approuve le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif

DELIBERATION N° 2021-34

Objet : Décision modificative n°3

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 611 : Contrats prestations services	1 958,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 958,00 €	
D 6218 : Autre personnel extérieur		3 760,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		3 760,00 €
D 739118 : Autres reversements de fiscalité	1 802,00 €	
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	1 802,00 €	
D 10226 : Taxe d'aménagement		1 802,00 €
TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers Réserves		1 802,00 €
D 21538-12 : VOIRIE	1 802,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 802,00 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix pour, 0 contre et 0 abstention) la décision modificative telle qu'elle est présentée.

DELIBERATION N° 2021-35

Objet : Lancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) – Mode de gouvernance

La Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône (EBER) va engager une procédure d'élaboration d'un PLUi.

Dans ce cadre, la Commission Aménagement du territoire-urbanisme d'EBER a travaillé sur un mode de gouvernance ayant pour objectif d'associer au mieux ses communes membres à la procédure d'élaboration du PLUi.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acter le lancement de la procédure d'élaboration du PLUi par EBER et le mode de gouvernance dont la collaboration avec les Communes tel que proposé.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï cet exposé et délibéré, valide à la majorité des membres présents et représentés (9 voix pour, 0 contre et 6 abstentions) le lancement de la procédure d'élaboration du PLUi et le mode de gouvernance proposé.

- **Réflexion sur la nouvelle mairie** : dans le cadre de la construction d'une nouvelle mairie, un projet de nouveau bâtiment est présenté au Conseil Municipal.

M. Bernard GLABACH indique que les réflexions qui ont permis d'aboutir à ce projet ont porté sur l'accueil et la communication entre les bureaux.

M. Julien RIAS ajoute qu'effectivement la superficie de l'entrée est importante car le bâtiment doit accueillir à la fois les usagers de la poste et ceux de la mairie. Il apparaît également utile que les adjoints aient un bureau pour qu'ils puissent se réunir même si le maire est en rendez-vous, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Rien n'est figé. Il s'agit d'une première esquisse destinée à être réfléchi et à permettre à tous de se projeter et d'apporter d'autres idées.

- **Regroupement poste/mairie en attendant une nouvelle construction** : ce regroupement semble indispensable compte-tenu de la charge de travail au niveau administratif. Reste le problème de l'enseigne postal sur la façade du château. Il est précisé que dans le cadre de ce réaménagement la Poste pourrait apporter une aide financière.

- **Informations travaux embellissement château** : M. Chauve de la société Boucher a été de nouveau reçu en mairie pour réajuster le projet suite aux différentes réflexions des élus et des administrés. Lors de cet entretien un démarrage des travaux pour mars 2022 a été évoqué. Pour l'instant aucun devis n'a été accepté car nous sommes toujours dans l'attente de l'avis des Bâtiments de France et leur visite ne sera pas possible avant mi-janvier.

Une pré-demande de subvention a été faite auprès de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône. A également été évoqué de faire appel à TE38 qui pourrait peut être prendre en charge une partie des travaux relative à la mise en valeur de la façade du château.

- **Point sur la rénovation de l'église** : pour rappel, un groupe de travail a été créé et suite à une première réunion, un rendez-vous a été pris avec M. Le Coroller, architecte ayant réalisé le diagnostic, pour avoir un peu plus d'informations sur les aides possibles.

M. Pierre PIVOTSKY indique que lors de ce rendez-vous M. Le Coroller a donné une estimation des travaux urgents qui représenteraient environ 290.000 €.

Mme Dominique LECERF précise qu'a été également évoqué la possibilité d'étendre l'inscription aux bâtiments de France d'autres parties de l'église. Pour les subventions, il convient de faire appel aux ABF et au Département qui pourraient aider la commune à ce sujet.

La première chose à faire sera de missionner un architecte du patrimoine qui suivra le chantier.

Précisions : la fondation de France centralise les dons des mécènes. La création d'une association n'est pas indispensable mais cela permettrait l'implication des habitants.

M. Bernard GLABACH donne un exemple de rénovation sur une autre commune.

Questions diverses :

* **Illuminations communales** : Mme Nathalie FERNANDES indique qu'elle a été interpellée à ce sujet et rappelle que lors de l'élaboration du budget une somme avait été prévue pour l'acquisition de décorations de Noël. Mme OGIER et M. GLABACH répondent que cette acquisition a été repoussée à l'année prochaine compte-tenu des travaux d'embellissement prévus devant le château, afin que les nouvelles décorations soient compatibles avec les travaux réalisés.

* **Jumelage Srebrenik** : M. Pierre PIVOTSKY rappelle que deux rencontres sont prévues à Srebrenik : le 15 février 2022 (prévoir une délégation de 4 personnes) et le 21 juin 2022 (délégation d'environ 10 personnes), sachant que le contexte sanitaire ne permettra peut-être pas ces voyages. Les conseillers intéressés doivent se manifester.

* **OVIV** : M. Gilbert CHAMPION par l'intermédiaire de M. Julien RIAS fait part au Conseil des problèmes rencontrés actuellement par l'OVIV. Un Conseil d'Administration doit se réunir le 21 décembre prochain pour faire le point. L'OVIV étant impliqué dans le projet de déplacement de la garderie, ce dernier est pour l'instant à l'arrêt.

* **Commission réhabilitation des chemins** : M. Julien RIAS constate qu'il y a une très bonne émulation au sein de cette commission. Il a été décidé de procéder à la rénovation de certains chemins pour les rendre plus praticables.

* **Ecole** : Mme Karelle OGIER indique que des cas de Covid-19 ont été relevés dans les 3 classes. La classe de CM a été fermée et doit rouvrir jeudi prochain. Suite à ces cas, Mme OGIER a contacté le rectorat pour envisager la fermeture de l'école. Cette fermeture a été refusée par le Rectorat et la Préfecture. A noter également deux agents de l'école malades.

* **Stocks masques usagés** : Mme le Maire indique que les cartons mis à disposition par la Communauté de Communes sont pleins et que pour en avoir de nouveaux, il faudrait les porter à St Maurice l'Exil, ce qui n'est pas très pratique. Elle constate que l'idée est bonne mais que l'intendance ne suit pas. Au départ, une société devait se charger du ramassage des masques usagés. A suivre.

* **Projet de maison d'assistantes maternelles** : Mme OGIER indique qu'une personne de la commune lui a fait part de son projet d'installer une maison d'assistantes maternelles dans le local ex-vannerie, appartenant à la Communauté de Communes. Ce projet répond effectivement à un besoin sur la commune. La municipalité n'est pas contre ce projet.

* **Vœux du Maire** : la cérémonie a été fixée le dimanche 16 janvier 2022 à 10h30. Cependant compte-tenu de l'évolution de la crise sanitaire, Mme OGIER se pose la question sur l'opportunité de maintenir cette cérémonie. Elle indique que la Communauté de Communes a annulé ses vœux. Il est décidé d'attendre début janvier pour se prononcer sur le maintien ou non de cette cérémonie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

